

WA 38/04

AFR 28/001/2004

15 July 2004

Passez à l'action pour obtenir l'abolition de la peine de mort au Ghana

Si aucune exécution n'a eu lieu depuis 1993, des peines de mort continuent d'être prononcées par les tribunaux. Nous demandons donc aux autorités ghanéennes de ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques afin d'abolir totalement la peine de mort dans le pays. De plus, le Président du Ghana John Kufuor est aussi Président de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Un geste de sa part en faveur de l'abolition serait une contribution unique et exemplaire au débat dans toute l'Afrique de l'Ouest du fait de sa position dans la sous région.

Passez à l'action

Ecrivez au Président de la République, en demandant:

- La ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Vous pouvez copier et coller le texte de la lettre qui suit et l'adresser au destinataire indiqué plus bas ; vous pouvez également rédiger votre propre missive.

Monsieur le Président,

Je vous écris dans le cadre d'une campagne pour l'abolition de la peine de mort dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et la Mauritanie, lancée par Amnesty International le 10 octobre 2003.

Depuis l'adoption en 1948 de la déclaration universelle des droits de l'homme, premier texte international qui proclame que « *tout individu a droit à la vie* », plus de deux tiers des pays ont aboli *de jure* ou *de facto* la peine de mort. On note la même évolution en Afrique de l'Ouest où en un peu plus de dix ans, les pays abolitionnistes *de jure* ou *de facto* sont passés de 1 à 10. Par conséquent, deux tiers des pays de la CEDEAO, qui en compte 15, ont franchi l'étape décisive de la reconnaissance du caractère sacré du droit à la vie.

Si aucune exécution n'a eu lieu au Ghana depuis 1993, des condamnations à mort continuent d'être prononcées par les instances judiciaires dont tout récemment en avril 2003. C'est pourquoi je vous demande de tout faire pour abolir définitivement la peine de mort dans votre pays en ratifiant le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce geste montrerait l'importance que vous accordez au respect du droit à la vie et, en tant que Président de la CEDEAO, vous encourageriez les autres pays de la sous région à suivre votre exemple.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Veillez envoyer vos appels à l'adresse suivante :

Président de la République

Son Excellence

John Kufuor

Office of the President

The Castle

PO Box 1627

Accra, Ghana

Fax : +233 21 665 415

Formule d'appel : Monsieur le Président,